

L'ACSO LANCE UN NOUVEL APPEL À PROJET POUR FAVORISER L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

L'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) invite les écoles du territoire à répondre à l'Appel à Projet Artistique et Culturel pour l'année scolaire 2020-2021 dans le cadre du Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA). L'objectif : favoriser dès le plus jeune âge l'accès à la culture et à l'éducation artistique à travers la mise en place de projets artistiques au bénéfice des élèves des écoles du territoire, constituant un véritable Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC). Les écoles ont jusqu'au 30 septembre 2020 pour transmettre leur dossier à l'ACSO et à l'Inspection Académique de Circonscription.

En 2019, l'Agglomération Creil Sud Oise, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Hauts-de-France et la Direction des Services de l'Éducation Nationale (DSDEN) ont signé une convention pluriannuelle d'éducation artistique et culturelle afin de mettre en œuvre un parcours d'éducation à l'art et à la culture étendu à l'ensemble des élèves du territoire. Celle-ci est signée pour une durée de 3 ans. Pour l'année scolaire 2019/2020, 22 projets avaient été retenus. Ils concernaient tous les niveaux de l'école primaire, de la maternelle au cycle 3.

Chaque CLEA met en relation une classe, un artiste et une structure culturelle. L'objectif est de co-construire un projet et de mettre les élèves en situation de création avec l'artiste. Ils peuvent ainsi s'initier à la culture et à l'art lors de sorties et d'interventions d'artistes dans des lieux culturels du territoire, partenaires à part entière du projet. À raison de 15 à 20 heures réparties sur plusieurs mois, ces rencontres sont l'occasion d'un échange avec les familles et les élèves des autres classes lors de la restitution de ces séances au moyen d'un spectacle ou d'une exposition par exemple.

Les domaines culturels et artistiques concernés par le CLEA sont vastes et variés : théâtre, danse, musique mais également cirque, photographie, cinéma ou architecture pour n'en citer que quelques-uns. Pour être retenus les projets doivent répondre à des critères précis en lien avec les 3 piliers de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) définis par l'Éducation Nationale : « **fréquenter** » une structure et rencontrer un intervenant artistique, « **pratiquer** » une activité artistique et « **s'approprier** » des connaissances et des compétences en lien avec les programmes disciplinaires et les référentiels du PEAC.

Pour cette deuxième édition, plus d'une quinzaine de partenaires culturels s'associent à l'appel à projet pour proposer aux écoles des parcours en lien avec les différents domaines artistiques : pour Creil, il s'agit de l'Espace Matisse, de la Faïencerie-Théâtre, de la Grange à Musique (GAM), de la Ville aux Livres, du Musée Gallé-Juillet et des Médiathèques ; pour Montataire, de l'École de Musique et de Danse (AMEM) et du Palace ; pour Nogent-sur-Oise, de l'Association Nogentaise pour l'Audiovisuel (ANA), du Conservatoire Communal de Pratiques Musicales (CCPM), de l'association Les Temps d'Art, de la Médiathèque Maurice Schumann et du Service Culturel de la Ville ; pour Saint-Maximin, il s'agit de la Maison de la Pierre du Sud de l'Oise. Deux structures complémentaires figurent également parmi les partenaires du CLEA proposé par l'ACSO : Diaphane, Pôle Photographique en Hauts-de-France et Yelem Productions.

Les objectifs du Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) sont nombreux : encourager la pratique artistique et culturelle et transmettre aux élèves le goût de poursuivre une activité artistique, réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture des élèves en généralisant les pratiques artistiques et en facilitant l'accès aux œuvres, aux ressources et aux équipements culturels, ou bien encore permettre aux élèves de s'engager sur des projets artistiques et culturels et de faire l'expérience d'une création collective pour ne citer que quelques-uns des nombreux atouts induits par ce dispositif.

CONTACTS PRESSE : 18-200602

Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise
www.creilsudoise.fr

Pascaline LAPRUN

03 44 64 74 72 - p.Laprun@creilsudoise.fr

Fanny LEBEGUE

03 44 64 46 24 - f.Lebegue@creilsudoise.fr

A PROPOS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE (ACSO) :

Le territoire de l'Agglomération Creil Sud Oise, à la fois urbain et rural, rassemble 86 000 habitants sur 11 communes. Les 51 élus et les 130 collaborateurs de l'ACSO s'attachent à aménager, développer et dynamiser l'intercommunalité : développement économique et emploi, politique de la ville et aménagement du cadre de vie, politiques de mobilité, collecte des déchets, protection des ressources naturelles et promotion du tri, gestion de l'eau et de l'assainissement, soutien aux activités culturelles. L'ACSO entend placer l'habitant au cœur de son projet de territoire en l'informant et en l'associant au processus de décisions afin de bâtir avec lui une agglomération valorisant la ruralité, préservant l'environnement et développant les espaces urbains. L'ACSO, terre d'histoire, terre d'avenir.